



Commune
d'Evionnaz

Pouvoir judiciaire

L'autorité judiciaire de la commune est exercée par le juge et le vice-juge de la Commune. Le juge et le vice-juge sont élus chaque quatre ans en même temps que l'élection de l'autorité exécutive.



Monique Wonta



Fonction : Juge
Natel : 078 755 14 80
E-mail : juge@evionnaz.ch

Marylène Mettan



Fonction : vice-juge

Natel : 079 583 43 37

E-mail : info@laboussolvoyages.ch